



M E T P A R K

Date de télétransmission :	26 mai 2025
Date de retour de l'acte :	26 mai 2025
Identifiant de l'acte :	033-453335069-20250521-714-DE-1-1

CONSEIL ADMINISTRATION DU 21 MAI 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mil vingt-cinq, le 21 mai à 14h30, le Conseil administration légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Christophe DUPRAT, Président.

Etaient présents :

M. Christophe DUPRAT, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Patrick BOBET, M. Gérard CHAUSSET, M. Olivier ESCOTS, M. Stéphane MARI, M. Patrick PAPADATO, Mme Isabelle RAMI, M. Emmanuel SALLABERRY.

Etait excusée et représentée :

Mme Béatrice DE FRANCOIS à M. Gérard CHAUSSET.

La séance est ouverte

Affaire 2025/03/01P

Procès-verbal du conseil d'administration du 27 mars 2025

Procès-verbal

de la séance du conseil d'administration de la régie
du 27 mars 2025

PV N° 2025/02

Administrateurs présents :

Monsieur Christophe DUPRAT
Monsieur Patrick BOBET
Monsieur Gérard CHAUSSET
Monsieur Olivier ESCOTS
Monsieur Stéphane MARI

Administrateur excusé :

Madame Béatrice de FRANÇOIS
Monsieur Patrick PAPADATO
Madame Isabelle RAMI ayant donné pouvoir à M. ESCOTS
Monsieur Emmanuel SALLABERRY
Madame Brigitte TERRAZA ayant donné pouvoir à M. CHAUSSET

Est présente pour la DGFIP :

Madame Danielle MOLIA, comptable publique

Sont présents pour Bordeaux Métropole :

Monsieur Sébastien DABADIE, direction générale mobilité
Madame Sophie DERAEDT, inspection générale des services
Madame Célia VILLAIN, inspection générale des services

Est excusé pour les associations :

Monsieur Jacques DUBOS, Trans'cub

Est présent pour les représentants du personnel :

Monsieur Roger LEVY

Sont présents pour la Régie :

Monsieur Nicolas ANDREOTTI, directeur général
Madame Céline BORDIN MORA, directrice financière
Monsieur Rémi DOUET, contrôleur financier
Monsieur Guillaume LORA, directeur d'exploitation
Monsieur Miguel SEGUIN, directeur technique
Madame Alexandra LEPARMENTIER, responsable du service ressources humaines
Madame Charlotte HIRIART, directrice administrative
Madame Charline HATINGUAIS, responsable du service commande publique
Madame Virginie GAUTHIER, responsable satisfaction client, études, marketing et communication
Monsieur Laurent AZZOLA, contrôleur de gestion
Madame Fabienne GARELLI, assistante de direction

M. le président précise que, dans l'attente de l'obtention du quorum avec l'arrivée de M. ESCOTS dans 30 mn, il propose de commencer cette séance par la présentation des informations.

M. ANDREOTTI indique que les administratrices et administrateurs sont conviés au

séminaire annuel de METPARK qui aura lieu le 11 juin prochain et qui sera suivi d'une soirée. Il souhaite exprimer ses regrets et ses excuses notamment auprès des services métropolitains pour la télétransmission tardive des délibérations en raison de difficultés de transmission par le logiciel HELIOS de la DGFIP d'éléments qui devaient nourrir le compte administratif qui a dû être reporté au prochain conseil d'administration. Certaines délibérations qui dépendaient de ces éléments ont été rédigées en conséquence tardivement, ce qui explique l'envoi tardif de certaines affaires.

Mme MOLIA répond qu'elle est en attente d'éléments qu'elle n'arrive pas à obtenir des services en raison d'un problème que la Régie rencontre avec son éditeur informatique. Elle souhaitait apporter cette précision.

M. le président ajoute que d'un point de vue pratique, la Régie ne risque pas grand-chose car le compte administratif doit être approuvé au plus tard le 30 juin. Beaucoup de collectivités votent désormais leur budget dans des dates limites. Les services vont se mettre en ordre pour régler tous les problèmes afin que les comptes de gestion et administratif soient votés à la prochaine séance.

Info/2025/02/01 : évolution de l'activité

M. ANDREOTTI indique que le nombre total des abonnés au 28 février 2025 est quasiment égal à celui du 31 décembre 2024, 9 254 abonnés qui se répartissent en 7 791 abonnés pour VL, 168 abonnements motos, 553 abonnements vélos (+15) et 742 autres abonnements (autopartage, multicartes). Depuis la mise en place de l'abonnement à tarif réduit pour les PMR avec une réduction de 40 %, 18 abonnés ont souscrit à cette formule. 116 abonnés bordelais bénéficient de l'offre seconde voiture avec une réduction de 50 % du tarif de l'abonnement. La Régie compte 1 719 amodiés. Au total, METPARK compte près de 11 000 usagers sous contrat, abonnés et amodiés, soit une stabilité quasi parfaite.

La fréquentation horaire continue à baisser, en retrait de 2,4 % par rapport à la même période que l'année dernière. Sur les 2 premiers mois de l'année, il a été enregistré 380 382 entrées alors qu'en 2024, sur la même période, 391 000 entrées avaient eu lieu. A périmètre constant, la fréquentation diminue de 8,5 %. A cette période, l'année dernière, le parking Gambetta était fermé. La tendance constatée depuis la COVID continue à se confirmer, c'est-à-dire une lente mais régulière baisse de fréquentation dans les parkings, comme cela est constaté également chez le délégataire principal de Bordeaux Métropole et comme par tous les autres opérateurs des grandes villes françaises.

La fréquentation des abonnés est également en retrait de 2,8 %. Depuis le début de l'année, elle baisse de 1,9 % par rapport à la même période que l'année dernière. Au cumul, horaires et abonnés, la fréquentation a été de près de 600 000 usagers dans les parkings sur les 2 premiers mois de l'année contre 610 000 l'année dernière, soit une baisse de 2,3 %.

Au 28 février 2025, les recettes horaires cumulées s'établissent à un peu plus de 2,2 M€, soit une augmentation de 73 000 €, + 3 %. Cette hausse est principalement due à la réouverture de Gambetta et à la revalorisation tarifaire du 1^{er} janvier 2025. Les autres recettes réparties en 3 grandes catégories : abonnements, conventions et amodiations représentent un peu plus d'1,7 M€ de chiffre d'affaires, soit au total sur les 2 premiers mois de l'année près de 4 M€, soit 115 000 € supplémentaires par rapport à la même période que l'année dernière, soit une progression de 3 % du chiffre d'affaires.

Les parkings qui « rapportent » le plus à la Régie : pour les horaires ce sont les parkings

St Jean, Grands Hommes et Pey-Berland, pour les abonnés, ce sont les parkings Cité Mondiale, République et Victor Hugo.

La Régie a reçu 83 réclamations, soit une baisse de 21 %, ce qui est plutôt une bonne nouvelle. Le profil des clients et la répartition des parkings sont précisés dans l'information.

L'activité de la fourrière a fortement augmenté sur ces 2 premiers mois de l'année par rapport à la même période que l'année dernière car le parking Front du Médoc était fermé et le site du Haillan n'était pas encore ouvert. L'activité a progressé de 163 %, passant de 733 véhicules enlevés sur les 2 premiers mois de l'année 2024 à 1 900 sur les 2 premiers mois de l'année 2025. Parmi les véhicules entrés, 374 étaient des 2 roues (motos et scooters) dont 341 ont été enlevés sur Bordeaux. Est donnée également la répartition des enlèvements par commune réalisés par les polices nationale et municipale. 77 % des véhicules ont été enlevés sur Bordeaux et 68 % ont été récupérés, cela veut dire que 32 % des véhicules n'ont pas été récupérés et ont été vendus aux Domaines ou pour destruction. Le chiffre d'affaires progresse fortement par rapport à l'année dernière, 390 000 €.

M. le président constate après ces 2 premiers mois de l'année que la tendance observée depuis plusieurs années perdure. En effet, le déploiement des transports en commun, le développement du vélo et de la marche permettent aux gens de se déplacer différemment. Le déplacement des automobilistes depuis la périphérie vers le centre diminue également. Les réclamations baissent, ce qui est un bon signe. Le nombre de véhicules entrés en fourrière est plutôt haut, cela veut dire que le système fonctionne bien. Les voitures sont maintenant récupérées uniquement sur le site du Haillan, l'accueil ne se faisant plus sur le parking 8 mai 45 depuis le 1^{er} mars. Certaines communes adressent des mails pour remercier le service de la fourrière pour les opérations d'enlèvement.

Info/2025/02/02 : marchés publics passés par le directeur général

Mme HATINGUAIS indique que, depuis le dernier conseil d'administration du 30 janvier dernier, la Régie a passé 15 marchés dont 12 relatifs à des opérations de travaux, 2 avenants relatifs à des opérations de travaux et 209 bons de commande pour le SPIC dont 182 pour l'exécution des marchés en cours et 15 bons de commande pour le SPA.

M. le président remercie pour ces précisions et pour le nombre de marchés qui sont passés car la réalité du travail ne représente pas la quantité de travail fourni pour la passation de tous ces marchés.

Info/2025/02/03 : déroulement des travaux

M. SEGUIN précise que les travaux de désamiantage partiel sur la structure du parking Front du Médoc vont commencer d'ici 15 jours et permettront de faire des sondages structurels pour permettre d'établir, comme prévu, en septembre le diagnostic global demandé.

M. ANDREOTTI indique que la Régie n'a pas pris de retard mais qu'il y a un plan de retrait d'une durée de 1 mois.

M. SEGUIN répond qu'effectivement, le marché a été notifié il y a 1 mois mais avant de procéder au retrait de l'amiante, les entreprises doivent donner leur méthodologie de retrait auprès des autorités administratives qui donnent ensuite leur aval. Fin mars, les

travaux de remplacement des systèmes de sécurité incendie ont démarré sur Mérignac et Pessac et devraient se terminer en septembre prochain. Dans le cadre de la concession signée avec TotalEnergies pour la mise en place de 1 500 bornes de recharge, sur Pessac, 50 points de charge seront en service à partir du mois de juin car ENEDIS doit faire le raccordement. 50 bornes seront également mises en place sur Mérignac d'ici l'été. Les prochains parcs seront Grand Parc (35 bornes) et Paludate (20 bornes).

M. CHAUSSET fait remarquer qu'il s'est rendu sur plusieurs parkings et il a remarqué que les bornes sont installées dès le 1^{er} niveau et ces emplacements sont inoccupés. L'utilisateur qui a un véhicule thermique est obligé de se stationner sur les autres niveaux. Il est favorable au développement des bornes pour les véhicules électriques mais aujourd'hui, l'installation de ce dispositif va bien au-delà de la demande actuelle. La Régie gèle beaucoup de places et souvent les meilleures places pour rien. Il propose que certaines places soient neutralisées afin de laisser la possibilité aux clients équipés d'un véhicule thermique de se stationner sur le 1^{er} niveau. Comme sur centre commercial Mériadeck, toutes les places sont inoccupées par les véhicules électriques et cela donne une très mauvaise image. Il pense qu'il faut rectifier cela. Avoir installé des bornes électriques c'est très bien mais obligé les clients à stationner sur les niveaux inférieurs alors que le 1^{er} niveau est vide, il faut rectifier cela.

M. ANDREOTTI rappelle que le cadre juridique choisi par la Régie pour l'installation des bornes électriques est une concession publique sur 15 ans qui engage contractuellement les 2 parties, TotalEnergies et METPARK. Il est donc prévu dans ce cadre que la projection soit faite sur 15 ans. Si Total installe autant de bornes aussi rapidement, c'est qu'il y a aussi pour eux une logique financière. La Régie fait aussi preuve de discernement comme sur Gambetta où 102 bornes ont été installées. Lorsque les places hors électriques sont prises, dans les premiers temps, il n'y aura aucune difficulté à ce que les véhicules thermiques stationnent sur les places équipées de bornes. En effet, à partir du moment où il y a beaucoup de disponibilité sur ces places, les véhicules thermiques peuvent les occuper. Il n'y a aussi aucune difficulté, pour l'instant, à cacher les bornes lorsqu'elles ne sont pas nécessaires.

M. CHAUSSET répond que cela serait mieux car le client qui n'a pas de véhicule électrique ne se sent pas autorisé à stationner sur ces places car il ne sait pas ce qu'il va se passer. Beaucoup de places sont vides. La mise en place d'un cache permettra de donner l'autorisation aux possesseurs d'un véhicule thermique de stationner. Quand le parc automobile électrique sera plus important, au fur et mesure, les caches seront enlevés. Il n'est pas possible de laisser autant de places inoccupées.

M. le président rappelle que, suite à l'incendie du parking des Salinières, le SDIS a demandé à la Régie d'installer les bornes de recharge sur les niveaux les plus hauts pour permettre aux pompiers de pouvoir intervenir plus facilement. Il faut trouver une solution pour laisser accès à ces places tant qu'elles ne sont pas complètement occupées par des véhicules électriques. METPARK a signé un contrat pour l'installation de 1 500 bornes qui doit être respecté. Il peut y avoir dans un premier temps une indulgence pour le stationnement de véhicules thermiques sur ces places. Il a constaté sur le parking Gambetta des places ouvertes à tous véhicules car ce parc a été entièrement rénové. Une réflexion sera menée pour informer les usagers du stationnement possible sur ces places. Il pense qu'il ne faut pas l'autoriser sur les places équipées de bornes super chargeur qui ont une activité importante mais sur les autres, il peut être autorisé un modus vivendi tout au moins dans les 2 ou 3 premières années dans l'attente que le parc automobile électrique soit plus important. S'il est additionné la vente de véhicules neufs hybrides et électriques, le pourcentage est de près de 60 %.

M. ANDREOTTI indique que la Régie a envisagé cette possibilité qui sera appliquée de

façon pertinente. L'emplacement des bornes de recharge est encadré par des obligations.

M. SEGUIN précise que le déploiement de ces bornes fait l'objet au préalable d'autorisations de la part des pompiers qui décident de leur emplacement et notamment sur le niveau le plus accessible, c'est-à-dire sur le 1^{er} niveau.

M. CHAUSSET répond que si ces emplacements étaient totalement occupés, il n'y aurait pas de difficulté mais pour le moment, ce n'est pas le cas.

M. BOBET précise qu'il faut également l'avis et l'aval de TotalEnergies.

M. MARI indique que pour Pessac, il a été précisé que les travaux seraient achevés en juin, il pense qu'ils vont être terminés beaucoup plus tôt car ENEDIS va terminer ses travaux en voirie d'ici une dizaine de jours.

M. SEGUIN répond que ce ne sont pas les dernières informations que lui a communiquées ENEDIS qui avait précisé que les branchements seraient possibles en mai ou en juin mais s'ils devaient être réalisés avant, ce serait une bonne chose.

M. ANDREOTTI ajoute que plus tôt sera le mieux. La Régie prendra contact avec le cabinet du maire de Pessac pour organiser une inauguration pour la mise en place des bornes de recharge.

M. SEGUIN précise que les équipements de vidéo protection ont été installés sur Victor Hugo. Les prochains parcs seront Pey-Berland, Grand Parc et Mérignac.

M. ANDREOTTI indique que les vidéos de Victor Hugo sont plutôt « stupéfiantes ».

M. SEGUIN présente quelques photos des travaux réalisés sur le site de la fourrière de Mérignac, les dernières réserves doivent être levées fin mars. Le déploiement des METSTATION se poursuit sur Victor Hugo. Elle est localisée sur une bonne partie du rez-de-chaussée avec un accès direct depuis la rue. L'accès se fera à côté de l'accès piéton du parking mais indépendante et distincte en supprimant une vingtaine de places sur ce niveau. La façade sera complètement ouverte pour donner un effet vitrine comme sur 8 mai 45.

M. ANDREOTTI précise que 20 places de voitures ont été supprimées.

M. SEGUIN indique que cette METSTATION pourra accueillir 160 vélos, 20 vélos cargos, 20 trottinettes avec les casiers et les services associés. Les travaux devraient s'achever en septembre. 3 autres METSTATION seront livrées d'ici la fin de l'année sur Pessac avec une capacité de 40 vélos dont les travaux devraient démarrer en septembre et s'achever fin d'année, sur Mérignac (90 vélos, 10 vélos cargos) et Victoire (60 vélos) dont les consultations sont en cours. Les travaux devraient démarrer en juin avec une livraison en septembre.

M. ANDREOTTI précise que sur Mérignac, la METSTATION occupera l'emplacement actuel.

M. le président ajoute que la METSTATION de 8 mai 45 se remplit de jour en jour. Ce concept marche.

M. SEGUIN indique que le renouvellement des équipements de péage se poursuit actuellement sur St Jean. Des reprises ont été réalisées sur la sortie véhicules de l'arrêt minute dont la sortie sur 3 pistes très étroites était très contrainte. Un îlot va être créé sur

lequel sera positionné les équipements de péage, les trottoirs seront rabotés afin d'élargir les pistes pour le confort des clients.

M. le président précise que l'architecte qui a réalisé les plans de ce parking à l'époque devait être un amateur de petits véhicules car les accès sont très contraints.

M. SEGUIN répond qu'effectivement, la Régie profite de ces travaux pour améliorer le confort d'usage de ses clients en limitant ces îlots bétons. Le mois prochain, Pessac et Mérignac seront équipés de ces nouveaux matériels.

M. le président précise qu'il reçoit de nombreux témoignages d'utilisateurs du parking Gambetta qui sont satisfaits de l'ambiance de cet ouvrage, ils se sentent plus en sécurité. La rampe rencontre un succès important y compris pour les piétons.

Info/2025/02/04 : problématiques liées à la sécurité dans les parkings

M. LORA indique que les chiffres portant sur l'année 2023 ont été ajoutés suite à la demande du conseil d'administration. Depuis le début de l'année, la fréquentation de la population marginale baisse avec 213 signalements effectués en cumul contre 808 l'année dernière et 337 en 2023. Les baisses les plus importantes sont constatées sur Pey-Berland, Grands Hommes et St Jean. Le travail des équipes de la Régie et de la société de sécurité extérieure ECLIPSE paye. Une vigilance est à garder sur St Jean, même si une baisse est constatée sur celui-ci et sur Victoire qui concentrent à eux seuls la moitié des signalements depuis le début de l'année.

Le nombre de casses est inférieur à l'année dernière avec une baisse de 50 % sur janvier et sur ces dernières semaines, le volume est identique à l'année dernière. Malheureusement, le parking fortement impacté est Victoire qui concentre à lui seul 51 % des incidents recensés depuis le début de l'année. Des dispositions ont été mises en place en intensifiant les patrouilles.

M. le président précise qu'est paru dans le journal Sud-Ouest un article portant sur la sécurité dans les parkings en faisant référence à un autre opérateur, INDIGO, également impacté par les mêmes phénomènes que la Régie autant au niveau casse que présence de la population marginale. INDIGO se pose les mêmes questions que METPARK, c'est-à-dire de recourir à de la surveillance. Cette problématique est vraiment importante. La présence de marginaux n'est pas une situation normale mais elle est désormais un peu plus acceptable que précédemment comme le démontrent les chiffres. Entre mai et août, une quarantaine de marginaux a été recensée et 80 sur les autres périodes alors qu'auparavant 300 marginaux étaient signalés dans les parkings. Par contre, les casses de véhicules ciblés sur un certain nombre de parkings sont l'œuvre de groupes qui se déplacent chez les différents opérateurs et qui procèdent de la même manière. Les forces de l'ordre sont un peu plus présentes mais les casses posent de réelles difficultés pour les opérateurs du stationnement. Il faut aussi que les clients comprennent qu'il ne faut rien laisser d'apparent sur les sièges des véhicules en faisant de la communication sur les barrières de péage. Il faudrait peut-être préciser clairement les choses dès la barrière d'entrée en informant qu'il ne faut rien laisser dans le véhicule. Les équipes de maître-chien sont assez efficaces car ils sont visibles. Les chiffres restent encore élevés mais moins importants que précédemment.

Lors du dernier conseil d'administration, il avait été évoqué l'idée d'organiser une nouvelle réunion comme cela avait été fait il y a quelques mois avec le maire de Bordeaux en présence du directeur du cabinet du préfet nouvellement nommé et qui n'est peut-être pas sensibilisé sur ces sujets comme l'était son prédécesseur.

M. LEVY demande pourquoi METPARK ne remet pas un surveillant dans le PC de Victoire ?

M. ANDREOTTI répond qu'il y a moins d'un an, le PC central était situé à Victoire avec 2 agents postés et pour autant, il y avait au moins autant de casses voire plus que depuis qu'il n'y a personne. L'efficacité de poster du personnel dans les PC est nulle et non avenue.

M. LEVY indique qu'il n'est pas d'accord car les 2 agents postés à Victoire s'occupaient de tous les parcs et ne pouvaient donc pas regarder que les caméras.

M. ANDREOTTI fait remarquer qu'il y avait bien des salariés dans le PC.

M. LEVY répond qu'ils étaient 2 et ils s'occupaient des 31 autres parcs.

M. ANDREOTTI demande quel serait le rôle de ces agents aujourd'hui sur Victoire ?

M. LEVY répond qu'ils ne s'occuperaient que de Victoire.

M. ANDREOTTI fait remarquer que sur le PC de Pey-Berland, il y a bien 2 ou 3 agents et pour autant, il y a toujours autant de casses. La Régie a tout essayé et a décidé de contractualiser depuis avril 2024 avec une société privée qui coûte cher mais son travail, comme le démontrent les chiffres, prouve que sa présence fait baisser les incivilités. La présence de marginaux est passée de 208 à 57.

M. LEVY précise qu'à l'époque, il avait été demandé le recours à des maîtres-chiens et cela n'avait pas été accepté parce que ça coûtait trop cher.

M. le président ajoute qu'il n'est pas sûr que de positionner 1 agent dans un PC donnerait des résultats, ce serait le mettre en insécurité car à chacun son métier.

M. LEVY répond qu'il n'a pas dit que l'agent devait intervenir mais il regarde les caméras et peut faire intervenir la société de sécurité plus vite ce qui permettrait peut-être de faire baisser le nombre de casses.

M. le président précise que le nouveau marché de vidéo protection passé va améliorer considérablement ce système grâce à de nouvelles caméras. Il est considéré aujourd'hui que les caméras remplacent l'œil de l'homme y compris pour des incendies de forêt. Le recours à une société de sécurité qui coûte cher associé à un système de vidéo-surveillance plus efficace grâce à une technologie plus avancée donnent des résultats. Par contre, malheureusement la société a changé et la promesse d'un risque 0 ne peut pas être tenue. Il souhaite absolument qu'une nouvelle réunion ait lieu avec les différents acteurs : les polices nationale et municipale, la mairie de Bordeaux, la Préfecture et la Régie afin de faire un bilan et de voir quelles mesures pourraient être mises en place afin d'améliorer les choses. Il ne pense pas que le phénomène s'arrêtera dans les prochains jours. Des résultats sont observés sur certains sujets notamment avec une diminution du nombre de casses. Grâce aux images de vidéo et à un peu de chance, les individus seront arrêtés peut-être à un moment donné et que la justice traite efficacement ces affaires.

M. LEVY répond que certaines fois ces personnes sont interpellées et 2 H après elles sont à nouveau dehors.

M. ANDREOTTI fait remarquer que du mois d'avril à juin 2024, la Régie a mis en place 24 H/24 des agents dans les PC des parkings de l'hypercentre. Un retour avait été fait en conseil d'administration avec aucune amélioration chez les marginaux et avec une

augmentation des casses dans les parcs où des agents étaient postés dans les PC.

M. LEVY répond qu'aujourd'hui, METPARK a mis en place un service maître-chien.

M. ANDREOTTI ajoute que d'avril à juin 2024, ce dispositif était déjà présent.

M. LEVY répond que ce n'était pas la société ECLIPSE à l'époque.

M. ANDREOTTI fait remarquer que la Régie a signé un marché depuis avril 2024 avec ECLIPSE et que c'était bien cette société qui était déjà présente.

M. le président demande à M. ESCOTS s'il est possible d'organiser cette réunion à la mairie de Bordeaux.

Info/2025/02/05 : index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Mme LEPARMENTIER indique que, comme chaque année, depuis 2020, l'index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est publié. Cet index est calculé sur 100 points et comporte 4 ou 5 indicateurs selon le nombre de salariés dans l'entreprise. Pour METPARK, l'index est de 96 sur 100 pour l'année 2024 et est considéré comme une bonne note par le Ministère du Travail et ne nécessite aucune mesure correctrice. La Régie est en nette progression puisqu'elle avait obtenu la note de 88 sur 100 en 2023. Pour information, la note moyenne déclarée pour les entreprises en 2025 est de 88,5 sur 100.

M. ANDREOTTI ajoute que la Régie fait partie des bons élèves.

M. le président précise que c'est une excellente nouvelle dans un secteur qui n'est pas celui qui était le plus traité il y a quelques années avec une belle progression entre 2023 et 2024. Des efforts ont été faits et maintenant, il faut essayer de conserver cet excellent résultat. Il félicite le directeur général ainsi que ses équipes pour le travail réalisé.

Info/2025/02/06 : arrêt rendu par la Chambre sociale de la Cour d'appel de Bordeaux concernant une ancienne salariée de la Régie

Mme HIRIART précise qu'une ancienne salariée de la Régie avait saisi en 2020 le conseil de Prud'hommes pour contester son licenciement et avait sollicité sa nullité car elle considérait être salariée protégée et que la procédure n'avait pas été respectée. Le conseil de Prud'hommes avait rejeté l'ensemble de ses demandes. Elle avait interjeté appel de ce jugement devant la Chambre sociale et réitéré ses demandes et sollicité de nombreuses demandes complémentaires et notamment des demandes indemnitaires puisqu'elle sollicitait au principal près de 300 000 € de dommages et intérêts. La Cour d'appel a rejeté la grande majorité des demandes de cette ancienne salariée et a simplement retenu sa demande tendant à l'annulation de son licenciement pour absence de cause réelle et sérieuse. METPARK a été condamnée à des dommages et intérêts aux alentours de 15 000 € et a décidé, dans la mesure où elle conteste la position de la Chambre sociale concernant la nature réelle et sérieuse de ce licenciement, de se pourvoir en cassation. L'ancienne salariée s'est également pourvue en cassation puisqu'au regard des sommes très importantes qu'elle sollicitait, elle considère également qu'il s'agit d'une décision défavorable pour sa part. L'affaire va donc être instruite devant la Cour de cassation.

M. le président fait remarquer que cette affaire étant toujours en cours, il s'abstiendra de

tous commentaires pourtant il y aurait des choses à dire.

Info/2025/02/07 : assignation en paiement devant le Tribunal judiciaire de Bordeaux par un cabinet de conseil en immobilier d'entreprise

Mme HIRIART indique que la Régie a reçu une assignation en paiement devant le Tribunal judiciaire de Bordeaux de la part d'une agence immobilière. Elle rappelle le contexte. Suite à la fermeture du parking Front du Médoc en décembre, la Régie a dû rechercher en urgence un nouveau terrain. Après quelques mois de recherche, elle a trouvé un terrain sur la commune du Haillan et un bail a été signé. 1 an après la conclusion du contrat, la société AEB exerçant sous l'enseigne FAIR-RE a assigné METPARK en sollicitant des honoraires puisqu'elle estime avoir servi d'entremise pour la conclusion de ce bail. La Régie va se défendre dans le cadre de ce dossier car les pièces du dossier démontrent aisément que lorsque METPARK a conclu le bail avec le propriétaire du Haillan, elle était déliée de tous liens contractuels avec cette agence immobilière.

Info/2025/02/08 : désistement de la procédure devant la Chambre sociale de la Cour d'appel de Bordeaux

Mme HIRIART précise qu'un ancien salarié a contesté son licenciement pour inaptitude devant le conseil de Prud'hommes. Initialement, la Régie avait décidé d'interjeter appel de cette décision devant la Chambre sociale. Après analyse et au regard d'un revirement de jurisprudence important qui est intervenu par la Cour de cassation, METPARK a décidé de se désister de cette procédure qui, au regard de cette nouvelle jurisprudence et des premières décisions qui ont été rendues en son application, est défavorable à l'employeur. Pour s'éviter une procédure judiciaire longue et coûteuse, la Régie a décidé de se désister.

Info/2025/02/09 : nouvelle procédure intentée par le promoteur BOUYGUES IMMOBILIER devant le Tribunal administratif de Bordeaux

Mme HIRIART indique que la société BOUYGUES IMMOBILIER a initié en 2022 une première procédure contre METPARK pour contester les pénalités qui lui avaient été appliquées suite à la livraison de la 1^{ère} phase du parking Amédée St Germain. Le tribunal judiciaire s'était déclaré incompétent. BOUYGUES IMMOBILIER a interjeté appel de cette décision et cet appel a été plaidé il y a 2 jours. Parallèlement, cette société a décidé de saisir le tribunal administratif pour contester à nouveau ces pénalités de retard et les pénalités appliquées au titre des emplacements non conformes. C'est une nouvelle procédure intentée par cette société cette fois-ci devant le Tribunal administratif.

Info/2025/02/10 : résultats enquête satisfaction clients 2024

Mme GAUTHIER précise que la Régie a mené pour la seconde fois une enquête satisfaction qui a été réalisée fin 2024 par l'institut d'études CODHA. Comme en 2023, 7 parkings ont été audités et un échantillon représentatif de 524 clients a répondu au questionnaire. Pour rappel, les objectifs de cette enquête annuelle sont de mieux connaître les clients et leurs profils, mesurer le niveau de satisfaction sur chaque étape et l'impact des actions menées par la Régie que ce soit les travaux, la signalétique, l'information, la communication, etc et mettre en œuvre des actions correctives en tant que de besoin.

Le taux de satisfaction global sur les 7 parkings audités est de 73 % avec un recul de 8 points avec des résultats variables en fonction des parkings. Les items pour lesquels les clients sont satisfaits à plus de 80 % sont :

- la facilité à trouver une place, + 6 points,
- le fonctionnement et l'utilisation des équipements d'entrée et sortie,
- l'étape de paiement : 99 % de satisfaction,
- la signalétique extérieure et intérieure : 81 et 86 %,
- la qualité des échanges avec les agents : 84 %.

A contrario, certains items présentent des axes d'amélioration notables comme :

- la disponibilité des ascenseurs,
- la visibilité et le fonctionnement des bornes de recharges électriques sachant que des travaux sont en cours car la concession signée avec TotalEnergies est en train d'être déployée et désormais, le chargement est payant alors qu'avant il était gratuit, cela peut donc influencer le résultat,
- l'information sur les tarifs et les services.

Les parkings Victor Hugo et Amédée St Germain enregistrent des résultats en baisse en raison respectivement de l'insalubrité du premier et du nombre important de casses qui ont eu lieu sur le 2^{ème} juste avant le début de l'enquête. A contrario, le parking Gambetta largement apprécié des clients affiche un taux de satisfaction globale de 97 %.

M. ANDREOTTI fait remarquer que ce parking a progressé de 20 points suite à la réalisation des travaux.

Mme GAUTHIER précise que tout ce qui a été investi sur ce parking et notamment la nouvelle expérience client est clairement plébiscitée. Le Net Promoter Score qui permet de mesurer l'image de METPARK et le nombre de gens qui recommandent le parking à d'autres affiche un résultat très positif. L'enjeu est désormais de maintenir ce niveau de satisfaction sur ce parking et d'aller chercher des axes d'amélioration sur les autres sujets comme les ascenseurs pour faire en sorte qu'ils soient disponibles de manière plus efficace. L'année dernière, les résultats du parking Amédée St Germain étaient meilleurs mais le fait d'avoir subi des casses fin 2024 a entraîné des résultats décevants.

M. ANDREOTTI indique que si les membres du conseil d'administration souhaitent avoir le détail des 7 parkings audités, ils peuvent être adressés.

M. le président précise que le problème des ascenseurs est rencontré par les autres opérateurs dont TBM sur les parcs relais. A partir du moment où l'ascenseur sort sur un espace public, il y a toujours des difficultés. Les prestataires sont renouvelés mais c'est très compliqué aujourd'hui et pénalisant.

Mme GAUTHIER répond que les ascenseurs subissent souvent des dégradations.

M. le président fait remarquer que sur Gambetta, le taux de satisfaction est important hormis sur les tarifs. Cela veut dire que lorsque des travaux d'amélioration sont réalisés, les clients sont satisfaits. Sur les parkings où il y a des dégradations et des vols, les résultats sont bien évidemment beaucoup moins bons, ce qui est normal.

M. SEGUIN ajoute que la Régie a des difficultés à trouver des prestataires en charge des réparations sur les ascenseurs car ils subissent trop de vandalisme. Ils proposent souvent un service minimum qui ne correspond pas du tout au contrat proposé.

M. le président répond que c'est une vraie problématique. De plus, la loi de 2005 a rendu obligatoire l'installation de nombreux ascenseurs sur des lieux publics. Les prestataires sont débordés.

M. ESCOTS indique que les constats faits à la Régie sont identiques pour la ville de Bordeaux notamment lorsqu'il y a des élévateurs ou ascenseurs situés sur l'espace public. Ils sont constamment en panne. Ils sont réparés mais avec des délais et des qualités de réponse de la part de prestataires qui laissent à désirer. Il y a un travail à faire. La ville de Bordeaux avait même mis à disposition des pièces de rechange sur place, celles qui sont le plus souvent en panne, mais les incivilités sur les espaces publics sont nombreuses. Au niveau du Grand Théâtre, les autorités de l'Etat ont autorisé la mise en place d'une rampe. Dès qu'une cabine arrive à l'extérieur, les incivilités sont récurrentes. Le temps que le prestataire intervienne avec le bon matériel, il se passe quelques jours où les ascenseurs sont inutilisables.

M. le président remercie les équipes pour le travail réalisé.

Affaire 2025/02/01P : Procès-verbal du conseil d'administration du 30 janvier 2025

M. le président demande si les membres du conseil d'administration ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2025. Aucune remarque n'est formulée, le PV est adopté.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2025/02/01P

Affaire 2025/02/04P : SPIC – Reprise anticipée des résultats

Mme BORDIN-MORA précise qu'est présenté ce jour le BP et non le compte administratif, il est proposé de faire une reprise anticipée des résultats sur le SPIC et sur le SPA.

Sur le SPA, le résultat est à 0 et sur le SPIC pour 2024, le résultat prévisionnel serait de 713 392,89 €.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2025/02/04P

Affaire 2025/02/05P : SPIC – PPI 2025-2028

Mme BORDIN-MORA indique que le PPI a été actualisé. Sur les années 2025 à 2028, la Régie prévoit 53 M€ de dépenses avec 50 M€ d'investissement et 3 M€ de dépenses de fonctionnement. Les principales opérations sont les MGP 1 et MGP 2 pour respectivement 18 M€ et 9,1 M€, 9 M€ prévus sur la réalisation des trentenaires sur les réseaux de sprinklage. Pour les dépenses de fonctionnement, il est prévu des travaux de désamiantage partiel et une étude structurelle sur le parking Front du Médoc pour plus d'1 M€ et également sur des parkings pour 1 M€.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2025/02/05P

Affaire 2025/02/06P : SPIC – Budget primitif 2025

Mme BORDIN-MORA précise que la Régie prévoit des sections d'exploitation et d'investissement à l'équilibre, comme le prévoit la réglementation M4 avec un virement de

la section d'exploitation vers la section d'investissement pour 8,2 M€ du fait du besoin de financement de l'investissement qui est transféré de l'exploitation vers l'investissement. Des dépenses imprévues ont été inscrites dans la limite réglementaire de 7,5 % avec 1,6 M€ en fonctionnement et 1 M€ en investissement.

Concernant le fonctionnement, il est attendu en 2025 un chiffre d'affaires de 27 M€, en progression de 6 % par rapport à 2024 dont 6 M€ sur le chiffre d'affaires parking et 1 M€ sur la partie refacturation SPIC/SPA. Les recettes horaires restent majoritaires avec une estimation de 54 % du chiffre d'affaires. Le chiffre d'affaires des parkings est porté toujours par l'hypercentre avec 64 % du chiffre d'affaires réalisé sur ces ouvrages. Il est anticipé que 9 parkings enregistreraient un chiffre d'affaires de 1 M€ dont 4 supérieurs à 2 M€. Ces parkings représentent 66 % du chiffre d'affaires de l'ensemble des parcs gérés par METPARK. Le chiffre d'affaires est porté par un tiers des parkings et devrait augmenter de 1,3 M€ par rapport à 2024 suite à la réouverture du parking Gambetta et à la hausse tarifaire depuis le 1^{er} janvier dernier.

Le top 3 reste identique avec en numéro 1, le parking St Jean, CCM puis Victor Hugo. Pour les abonnés, le parc Cité Mondiale est numéro 1 et Paludate numéro 2.

Concernant les autres recettes de fonctionnement, il est attendu au global 32 M€ de recettes avec une hausse par rapport à 2024 qui s'explique par l'augmentation du chiffre d'affaires. Il est prévu une redevance pour les IRVE dans le cadre de la concession avec TotalEnergies pour 150 000 €. Une partie de la trésorerie va être placée pour 19 M€ contre 26 M€ en 2024, ce qui devrait rapporter 552 000 € d'intérêts.

Les dépenses de fonctionnement devraient s'élever à 42 M€ en 2025 dont 32 M€ de dépenses liées à l'activité. Les achats, charges externes et impôts représentent 43 % des charges totales de fonctionnement, en hausse par rapport à 2024 de 2,5 M€. En effet, il est prévu plus de 4 M€ sur l'entretien des bâtiments dont 1 M€ pour le désamiantage partiel et l'étude structurelle de Front du Médoc. Les cotisations foncières devraient s'élever à 2,4 M€. Il a été intégré également au budget la rectification fiscale attendue par la Régie et des taxes foncières pour près de 2 M€.

Le montant des investissements devrait s'élever à 16 M€ et les acquisitions d'immobilisation à 12 M€ dont le MGP pour 6 M€, le remplacement du matériel de péage pour près de 2 M€ et la création d'un système de vidéo surveillance pour 1 M€. 96 % des acquisitions d'immobilisation sont liés au PPI présenté ci-avant.

M. le président remercie pour cette présentation. Le parking St Jean est un parc important pour METPARK dont une somme importante est reversée à la SNCF, 400 000 €. La gestion par la Régie de ce parc prendra fin au 31/12/2031. Son chiffre d'affaires est non négligeable, 2,5 M€ de recettes horaires. Malgré les difficultés que rencontre Victor Hugo, il est quand même dans le top 3. Placer la trésorerie auprès de la Banque de France est plutôt de bonne gestion car elle devrait rapporter un peu plus de 500 000 €, ce qui n'est pas négligeable. Il remercie les services pour la préparation et l'organisation de ce budget. Merci aux services de mettre en place tout ce fonctionnement annuel ainsi que pour le PPI.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2025/02/06P

Affaire 2025/02/07P : augmentations salariales et primes individuelles annuelles de performance

M. ANDREOTTI précise que ces augmentations et primes individuelles sont encadrées

par délibération depuis 2019 et sont attribuées en fonction de l'assiduité, de l'investissement, de l'implication et des résultats obtenus par les salariés. Au 1^{er} janvier 2025, la Régie comptait 161 salariés. Cette année, les augmentations salariales concerneront 27 salariés répartis en 11 ouvriers-employés, 7 agents de maîtrise et 9 cadres pour un volume financier total mensuel de 2 500 € bruts. Le montant des primes individuelles représente un volume financier total d'un peu plus de 23 000 € bruts et concerneront 36 salariés répartis en 20 ouvriers-employés, 7 agents de maîtrise et 9 cadres.

Il est demandé aux membres du conseil d'administration de bien vouloir autoriser M. le directeur général de mettre en paiement ces augmentations salariales et primes individuelles de performance.

M. le président indique que c'est une délibération présentée tous les ans en conseil d'administration.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2025/02/07P

Affaire 2025/02/08P : convention METPARK/SENSO relative à la réservation de places de stationnement sur le parking Aréna

Mme HIRIART précise que la société SENSO exploite la salle de spectacle de l'Aréna à proximité du parking géré par la Régie. Depuis plusieurs années, des conventions encadrent la possibilité pour les clients de la société SENSO de réserver des places dans le parking lors des spectacles. La convention actuellement en vigueur prend fin au 31 mars. Une nouvelle convention a été établie avec la société SENSO conforme à la précédente. Il est demandé au conseil d'administration de bien vouloir autoriser M. le directeur général à signer la convention ainsi que ses éventuels avenants.

M. le président fait remarquer que cette convention fonctionne plutôt bien. Il rappelle que la salle de l'Aréna est une des salles en province qui fonctionne le mieux. C'est une véritable réussite non seulement d'un point de vue architectural mais surtout d'un point de vue de gestion. Le parking associé à la salle est aussi une bonne opération. Il faudra peut-être prévoir à terme un nettoyage parce que le blanc change de couleur rapidement.

M. ANDREOTTI répond que cela est prévu cette année.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2025/02/08P

Affaire 2025/02/09P : autorisation de signer le marché 2025SE006 relatif à la maintenance des installations de traitement d'air et de climatisation

Mme HATINGUAIS indique que le 24 janvier dernier une procédure d'appel d'offres a été lancée relative à la maintenance des installations de traitement d'air et de climatisation du siège et des parkings. Le marché a été monté pour une durée de 24 mois tacitement reconductible 2 fois par période de 12 mois. 10 sociétés ont présenté une offre dans le délai imparti. Plusieurs demandes de précisions et de régularisations ont été faites à différents candidats et une offre a été écartée car elle demeurait irrégulière. A la suite de l'analyse, la CAO réunie le 19 mars 2025 a attribué le marché à la société SNEF pour un montant de 35 836,16 € H.T, soit un peu plus de 43 000 € TTC pour la partie forfaitaire et de 13 160 € H.T, soit environ 15 000 € sur la base du détail quantitatif estimatif établi pour la partie accord-cadre qui était d'un montant maximum de 150 000 € H.T sur la durée du marché. Aussi, il est demandé au conseil d'administration de bien vouloir autoriser M. le

directeur général à signer le marché et tous les documents relatifs à l'exécution de ce marché y compris les actes modificatifs inférieurs à 5 % de leur montant initial.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2025/02/09P

Affaire 2025/02/10P : autorisation de signer le marché 2025SE007 relatif à la maintenance des installations d'interphonie, de sonorisation et de contrôle d'accès

Mme HATINGUAIS précise que la Régie a lancé le 31 janvier dernier une procédure d'appel d'offres relative à la maintenance des installations d'interphonie, de sonorisation et de contrôle d'accès. Le marché a été prévu sur une durée de 24 mois tacitement reconductible 2 fois par période de 12 mois. 2 sociétés ont présenté une offre dans les délais impartis. A la suite de l'analyse, la CAO réunie le 19 mars dernier a attribué le marché à la société SANTERNE AQUITAINE pour un montant de 192 844,63 € H.T, soit un peu plus de 230 000 € TTC sur la base du détail quantitatif estimatif établi pour la partie accord-cadre à bons de commande d'un montant maximum de 500 000 € H.T sur la durée du marché. Aussi, il est demandé au conseil d'administration de bien vouloir autoriser M. le directeur général à signer le marché et tous les documents relatifs à l'exécution de ce marché y compris les actes modificatifs inférieurs à 5 % de leur montant initial.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2025/02/10P

Affaire 2025/02/11P : SPIC – Placement de la trésorerie

Mme BORDIN-MORA indique que cette année, il est proposé de placer la trésorerie pour la somme de 19 M€ contre 26 M€ l'année dernière. Cet écart s'explique par les investissements en cours. Il est prévu une marge de sécurité comme le démontre le plan de trésorerie annexé à la délibération. Le taux est actuellement de 2,22 % alors qu'il était de 3,43 % l'année dernière.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2025/02/11P

Affaire 2025/02/12P : projet d'accord NAO 2025

M. ANDREOTTI précise que les négociations annuelles obligatoires ont débuté cette année le 18 février dernier. Après l'organisation de 2 réunions et des échanges toujours très soutenus, une très large majorité des représentants du personnel ainsi que la direction générale se sont accordées sur un protocole d'accord. 4 syndicats représentant presque 85 % des salariés, CFE-CGC, CFTC, FO et SUD, ont signé cet accord qui prévoit une revalorisation du salaire de base de l'ensemble des salariés hormis celui du directeur général de 1,2 % à compter du 1^{er} avril prochain. Il est demandé au conseil d'administration d'autoriser M. le directeur général à mettre en paiement les dispositions de cet accord. Est joint à cette délibération le protocole d'accord signé par 4 des 5 syndicats ainsi que par le directeur général.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2025/02/12P

M. le président fait remarquer que les agents de la fonction publique d'Etat et de la fonction publique territoriale n'auront pas la chance d'avoir cette augmentation pour l'année 2025 car le point d'indice est gelé depuis 2024.

Affaire 2025/02/05F : reprise anticipée des résultats

Mme BORDIN-MORA précise que, comme expliqué pour la reprise anticipée des résultats pour la partie SPIC, il convient de présenter la même délibération pour le SPA.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2025/02/04F

Affaire 2025/02/05F : SPA – Budget primitif 2025

Mme BORDIN-MORA indique qu'il est prévu pour 2025 une section d'exploitation à l'équilibre et une section d'investissement qui dégage un résultat de 396 000 € comme c'est possible en M57. 2 subventions sont attendues en 2025 par Bordeaux Métropole, 1 subvention d'équilibre à hauteur de 1,7 M€ et une subvention d'investissement de 740 000 €.

Sur la partie fonctionnement, la Régie espère enlever en 2025 un peu plus de 12 000 véhicules, sur un rythme de 1 000 à 1 200 véhicules par mois, soit une progression de 30 % par rapport à 2024 qui n'est pas une année de référence. Il est prévu un chiffre d'affaires de 2,2 M€ avec une progression de 300 000 € par rapport à l'année dernière.

2024 a été une année particulière puisque le site du Haillan a été exploité qu'à partir du 2^{ème} trimestre suite à la fermeture du parking Front du Médoc. 2025 sera la 1^{ère} année en plein fonctionnement sur ce nouveau site.

Les dépenses de fonctionnement devraient s'élever à près de 4 M€ en 2025 avec des achats et charges externes qui représentent 71 % des charges de fonctionnement dont les principaux postes sont :

- l'enlèvement des véhicules par le prestataire GFM/AD33 pour 1,5 M€,
- le loyer du site du Haillan à hauteur de 645 000 € qui augmente par rapport à 2024 du fait que 2025 sera une année pleine,
- la refacturation entre le SPIC et le SPA,
- toutes les dépenses liées à la sécurité et à la sûreté du site.

Ces charges entraînent une subvention d'équilibre à hauteur de 1 669 k€ qui sera sollicitée dans le cadre du contrat d'objectif. Une réunion est prévue avec les services métropolitains le 18 avril pour présenter le budget dans son détail.

Les dépenses d'investissement s'établissent à près de 1 M€ en 2025, en baisse par rapport à 2024 car les travaux d'extension du site de Mérignac vont s'achever. Quelques travaux d'aménagement sur le site du Haillan sont réalisés pour un peu plus de 200 000 € en attendant la réalisation d'importants travaux. Un chariot élévateur a été acquis et la Régie va investir dans un logiciel de gestion des véhicules qui sera utilisé par les polices nationale et municipale ainsi que par le prestataire de la Régie. Cela permettra de faciliter le travail des agents et de dématérialiser toute la chaîne d'enlèvement. Dans ce cadre, METPARK attend 740 000 € de subvention d'investissement, 500 000 € pour le site de Mérignac et 200 000 € pour le site du Haillan. Ces subventions représentent 90 % des dépenses qui seront engagées.

M. le président fait remarquer qu'il constate que le site du Haillan est devenu indispensable dans le fonctionnement de la fourrière. Ce terrain qui apparaissait au départ grand, ne l'est plus, ce qui a pu être constaté lors de la visite qui a été organisée en présence de Madame le maire du Haillan. Cela démontre bien que ce site est absolument indispensable. Il faut avoir une veille foncière sur ce site. En effet, à terme, il serait intéressant qu'il puisse être acheté parce qu'il serait plus pertinent d'être propriétaire de ce terrain que de payer éternellement une location qui va finir par coûter cher. Il y a des opportunités aujourd'hui qui se présentent et il ne faudra pas les laisser passer.

M. DABADIE ajoute que sur ce point, Bordeaux Métropole a engagé le processus qui pourrait amener vers une acquisition de ce terrain. Madame la maire du Haillan a donné son aval pour l'implantation définitive de la fourrière sur sa commune. La direction du foncier a sollicité une nouvelle estimation de la DIE. Ce terrain avait été estimé une première fois à 1,7 M€ pour un loyer de 660 000 € mais le propriétaire l'avait acquis à 2,4 M€ et avait un prospect pour le revendre à 4 M€. Il faudra faire une offre qui soit recevable par le propriétaire. L'achat sera effectivement vite rentabilisé vu le montant du loyer.

M. ANDREOTTI précise que, suite à cette visite, d'importants travaux à l'intérieur des infrastructures ont été réalisés notamment pour les salariés pour qu'ils travaillent dans de bonnes conditions. Si les membres du conseil d'administration souhaitent visiter ce site, il propose de réorganiser une nouvelle visite avant l'été.

M. le président indique qu'il faut que les discussions se poursuivent pour une future acquisition.

M. LEVY demande s'il ne serait pas possible que les services de la police soient sur place pour rendre les voitures ?

M. ANDREOTTI répond que les services de la police ne veulent pas restituer les mains levées hors le commissariat central de Bordeaux Mériadeck. Cette demande avait déjà été faite pour les restitutions sur la rive droite et Mérignac mais ils y sont opposés car ils n'ont qu'un seul service fourrière pour l'agglomération qui est centralisé sur Bordeaux.

M. LEVY fait remarquer que les contrevenants se rendent au Haillan et ensuite repartent sur Bordeaux pour revenir sur le Haillan c'est comme à l'époque sur le quai du Maroc. Le site du Haillan est loin et n'est pas desservi par le tramway.

M. le président répond qu'il y a une ligne de bus qui dessert le secteur. La fourrière restera sur Le Haillan. Dans cette perspective, il faudrait voir comment mieux desservir ce site via des lignes qui sont assez proches. Il faudrait une liaison entre la ligne du tram A à Rostand qui amènerait vers le site. Tous les véhicules sont délivrés sur ce site, il serait approprié d'avoir une meilleure desserte qu'aujourd'hui en mettant un arrêt devant le site surtout dans le sens venant de Bordeaux. C'est un point qui doit être étudié notamment dans les réunions annuelles du réseau TBM qui se tiennent actuellement.

M. DABADIE indique prendre note de cette demande.

M. LEVY se fait le porte-parole de ses collègues qui s'étonnent que dans les parkings il n'y ait plus de monnaie.

M. ANDREOTTI répond qu'il reste 2 parkings où il y a des caisses manuelles mais à terme, plus aucun parking ne sera équipé de caisse manuelle.

Mme BORDIN-MORA précise qu'à l'origine, il a été décidé de retirer les billets dans les caisses automatiques afin de limiter les transactions en espèces. Il a été constaté qu'il y avait un usage détourné des caisses manuelles car les agents faisaient de la monnaie aux clients, ce qui n'est pas règlementairement prévu. Les agents sont accrédités pour manipuler des fonds mais l'idée c'est que ces manipulations doivent être limitées. Les billets ont été enlevés des caisses pour limiter les transactions en espèces.

M. LEVY indique que lorsqu'un client vient en salle de contrôle et qu'il n'a pas de monnaie, les agents sont dans l'embarras.

M. ANDREOTTI répond que le client peut se rendre dans un commerce faire de la monnaie. Plus de 98 % des paiements réalisés aujourd'hui sont effectués en CB. L'agent comptable comme lui en tant qu'ordonnateur ne s'opposera pas du tout à ce que la Régie diminue encore le nombre de personnes qui manipulent des fonds surtout pour des enjeux faibles.

Mme BORDIN-MORA précise que cela permet également de protéger les salariés car lorsqu'il manque de l'argent dans les caisses, vu qu'il n'y a pas de traçabilité, il est difficile de savoir qui est concerné.

M. LEVY indique qu'il faudrait mettre une information pour préciser aux clients qu'il faut qu'ils fassent l'appoint pour éviter les problèmes car les clients se plaignent que cela n'est pas indiqué.

Mme BORDIN-MORA précise qu'il peut être répondu aux clients qu'il n'y a pas de caisse.

M. CHAUSSET fait remarquer que l'information peut être donnée aux clients.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération n° 2025/02/05F

M. ANDREOTTI rappelle que le séminaire METPARK se déroulera le 11 juin et les administrateurs sont cordialement invités à cette journée et à la soirée.

Fin de la séance à 10 H 30

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 21 mai 2025

Pour expédition conforme

Président



Christophe DUPRAT

